

**Titre : Intervention en gestion parasitaire**

**Code :** 4245

**Unités :** 41

**Durée :** 615 heures

**Secteur de formation :** Bâtiment et travaux publics (07)

**Sanction des études :** AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

**Année d'approbation :** 2018

**Centre de services scolaire mandaté :** des Premières-Seigneuries

**Centres de services scolaires participants :** du Lac-Saint-Jean, de Montréal

**Fonction de travail :** Technicienne, technicien en gestion parasitaire

**Objectifs du programme d'études :** Le programme d'études *Intervention en gestion parasitaire* prépare à l'exercice du métier ou de la profession de technicienne et technicien en gestion parasitaire ou intervenante et intervenant en gestion parasitaire.

**Conditions d'admission :**

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3<sup>e</sup> secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

**CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES**

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 245-012	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	30
AEP 245-022	Adopter des comportements professionnels conformes au cadre légal et réglementaire	30
AEP 245-032	Dispenser les premiers secours	30
AEP 245-043	Intervenir, de façon sécuritaire, en gestion parasitaire	45
AEP 245-052	Prévenir les infections, les contaminations et les intoxications	30
AEP 245-063	Interagir, de façon professionnelle, en milieu de travail	45
AEP 245-074	Identifier les principaux organismes indésirables	60
AEP 245-083	Reconnaître les lieux d'intervention en gestion parasitaire	45
AEP 245-092	Déterminer la nature et les causes des problèmes parasitaires	30
AEP 245-106	Proposer des solutions de gestion parasitaire	90
AEP 245-111	Effectuer un suivi après une intervention	15
AEP 245-124	Appliquer, de façon sécuritaire, des pesticides	60
AEP 245-131	Entretien des équipements d'intervention en gestion parasitaire	15
AEP 245-146	Intégrer ses connaissances en milieu de travail	90

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Intervention en gestion parasitaire* n'ont pas permis d'identifier, pour le moment, de compétences communes avec d'autres programmes d'études.

**Documentation disponible sur demande**

- Rapport de l'AST ou de l'AP
- Programme d'études
- Instrumentation RAC
- Projet de formation
- Guide d'organisation matérielle
- Tableau d'harmonisation
- Cadre d'évaluation